

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 23 MARS 2021**

Date de convocation : le 16 mars 2021

Conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Absent(s) excusé(es) : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 19
Majorité absolue : 10

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 23 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle Lemonnier-Dubourg afin de respecter les consignes sanitaires exigées par la crise sanitaire, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

Etaient présents : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, DE CHALAIN Véronique, DE LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, FOURNIER Eric, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MASSOT Tristan, MORDRELLE Francis, MOUSSU Carine, PORTAIS Valéry, SEGRETAINE Séverine, SEVIN Cyril.

Absents excusés : GOUINEAU Jean-Dominique donne pouvoir à DE CHALAIN Véronique.

Secrétaire de séance : FOURNIER Eric

Ordre du jour :

1. Intervention de M. BERTIER, Vice-Président de Laval agglomération aux ressources humaines et président du comité de pilotage pour présenter la mutualisation (30 à 45mn)
2. Compte administratif 2020 – budget principal Commune
3. Compte administratif 2020 – budget annexe Panneaux photovoltaïques
4. Compte de gestion 2020 - budget principal Commune
5. Compte de gestion 2020 - budget annexe Panneaux photovoltaïques
6. Affectation du résultat 2020 - budget principal Commune
7. Affectation du résultat 2020 - budget annexe Panneaux photovoltaïques
8. Demande de subvention dans le cadre du Plan de relance - appel à projets socle numérique dans les écoles
9. Convention de partenariat avec Montigné-le-Brillant pour l'organisation d'un service jeunesse intercommunal "Club-Ados" (12-17 ans)
10. Tarification du service jeunesse "Club Ados"
11. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
12. Informations diverses
13. Quart d'heure citoyen

Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance

Adoption du PV 18 février 2021

Le procès-verbal des décisions du conseil municipal du 18 février est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : FOURNIER Eric.

1- Intervention de M. BERTIER, Vice-Président de Laval agglomération aux ressources humaines et président du comité de pilotage pour présenter la mutualisation

Se référer au diaporama de présentation.

Bruno BERTHIER, Vice-Président de Laval agglomération aux ressources humaines et président du comité de pilotage pour présenter la mutualisation, intervient devant le Conseil Municipal pour présenter la mutualisation.

- Enjeux de la mutualisation – faire le distinguo entre mutualisation et transfert de compétences
- Groupement de commandes : bien analyser le besoin, s’il y a intérêt à y aller.
- De nouveaux réseaux à l’instar des DGS et secrétaire de mairie peuvent être activés à la demande.
- Forte attente sur les sujets : informatique, marchés publics, maîtrise d’œuvre et ingénierie. Attentes remontées en 2019. Consultation des nouvelles municipalités en cours jusque fin mars 2021.
- Schéma de mutualisation : va fixer des objectifs, hiérarchie aux souhaits de mutualisation, pour prioriser là où il faudra mettre les moyens. Chaque Conseil reste mettre d’aller ou pas.
- DESTAIS : la mutualisation va permettre de limiter les transferts de compétence.
- BERTHIER : un bilan sur l’évolution de la masse salariale suite aux transferts de compétence a été demandé. Sera remis en septembre-octobre. Mutualisation : on peut facilement revenir en arrière, plus souple. On peut décider de se retirer d’un groupement de commandes. Transfert de compétence : figé.
- De grandes disparités à l’échelon national sur les transferts de compétences.
- PORTAIS : composition des 3 groupes de travail – fait que le Pays de Loiron reste Pays de Loiron. Demande de plus mixer ville centre – 1ère couronne – Pays de Loiron. Accord du Conseil sur ce point.
- PORTAIS : a le sentiment de n’avoir jamais gagné avec la mutualisation.
- BERTHIER : invite tous les élus à aller à l’hôtel communautaire. Ne pas hésiter à aller chercher la compétence là où elle est. Avec service informatique commun, on pourrait plus facilement décentraliser des postes sur des mairies, hors ville centre (covid, télétravail).
- FOURNIER : la mutualisation de matériel serait intéressante pour des événements (barnums, gradins,...), auprès d’associations. Important de connaître ce qui peut être mis en commun sur le territoire de l’agglo. BERTHIER : forte demande sur le sujet. (Ville de Laval propriétaire de 70 chalets (marché de Noël) – les loue).
- MASSOT : question des économies avec la mutualisation ? BERTHIER : pas encore de chiffres. A venir sur le personnel. Il faudrait faire un vrai bilan notamment des transferts de compétences effectués en 2015 (économies d’échelles, surcoûts...).
- SEVIN : mettre en face la qualité du service. Peut-être coût plus élevé mais meilleur service.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Délibération 019-2021 :

Sous la présidence de Mme Véronique DE CHALAIN, doyen d’âge et sur présentation de M. Michel DAUGEARD, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune au titre de l’année 2020, qui s’établit ainsi :

COMMUNE	
SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 110 641,39	1 345 091,68	637 975,82	1 117 515,07
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	234450,29	Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	479539,25
Résultat antérieur 2019	37968,62	Résultat antérieur 2019	-377259,08
Résultat de clôture 2020 – Excédent de fonctionnement	272418,91	Résultat de clôture 2020 – Excédent d'investissement	102280,17

Hors de la présence de M. Sébastien DESTAIS, Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget principal commune au titre de l'année 2020.

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Délibération 020-2021 :

Sous la présidence de Mme Véronique DE CHALAIN, doyen d'âge et sur présentation de M. Michel DAUGEARD, 1er adjoint au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » au titre de l'année 2020, qui s'établit ainsi :

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 394,47	6 971,35	764,70	2351,51
Résultat de l'exercice - Déficit de fonctionnement	4576,88	Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	1586,81
Résultat antérieur 2019	3 167,44	Résultat antérieur 2019	26 298,62
Résultat de clôture 2020 – Excédent de fonctionnement	7744,32	Résultat de clôture 2020 – Excédent d'investissement	27885,43

Hors de la présence de M. Sébastien DESTAIS, Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe « Panneaux photovoltaïques » au titre de l'année 2020.

4- VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Délibération 021-2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière Payeur Général accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif Communal de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Payeur Général a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget Communal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mme la Trésorière Payeur Général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, a appelé les observations suivantes sans réserve de sa part :
 - *Anomalie 06-08 : Le montant des dépréciations est inférieur à 15% des créances douteuses et contentieuses, dont certaines ont plus de deux ans qui nécessiteraient la passation de provisions pour clients douteux.*
 - *Anomalies 13-01 : les sommes enregistrées aux comptes 47171 et 47138 doivent être régularisées dans les deux mois suivant leur encaissement.*

5- VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2020 – BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération 022-2021 :

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière Payeur Général accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Payeur Général a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe Panneaux Photovoltaïques de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mme la Trésorière Payeur Général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, a appelé les observations suivantes sans réserve de sa part :
 - *Anomalie 08.02 : Une avance de 32530 € est comptabilisée à ce budget depuis 2009 sans mouvement depuis cette date.*

6- Affectation du résultat 2020 - budget principal Commune

7- Affectation du résultat 2020 - budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ces points sont reportés à la prochaine séance du 13 avril, juste avant le vote des budgets primitifs 2021.

8- Demande de subvention dans le cadre du Plan de relance - appel à projets socle numérique dans les écoles

Délibération 023-2021 :

Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, rapporte,

La commune envisage de déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets relatif au socle numérique dans les écoles élémentaires proposé dans le cadre du Plan de Relance.

Cet appel à projets s'adresse aux cycles 2 et 3 des écoles élémentaires et primaires (CP au CM2) dont l'équipement est inférieur à un socle numérique de base (référentiel donné). Contrairement à l'appel à projets de 2020, celui-ci est éligible aux écoles publiques comme privées. La commune a l'obligation de financer le public si elle veut financer le privé.

Pour ce volet équipement, le financement subventionnable par classe est plafonné à 3 500 € et la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 500 €.

L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. L'appel à projets doit être déposé au plus tard le 31 mars 2021 et prendre fin au plus tard le 31 décembre 2022.

La Commission enfance jeunesse a validé le principe d'une enveloppe de 3500€ à 4000€ par école soit 7000 à 8000€ au total avec des équipements qui seraient mis en place en 2022. L'objectif poursuivi est que tous les enfants de la commune bénéficient de la même offre.

La commune sera propriétaire du matériel mis à disposition pour l'école privée et une convention devra être signée entre les deux parties.

Considérant la proposition de la Commission Enfance et Jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VALIDER** le projet d'équipement numérique de l'école publique et privée,
- **DE SOLLICITER** une subvention dans le cadre du Plan de Relance, appel à projet socle numérique de base dans les écoles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre la collectivité et le rectorat.

9- Convention de partenariat avec Montigné-le-Brillant pour l'organisation d'un service jeunesse intercommunal "Club-Ados" (12-17 ans)

Délibération 024-2021 :

Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, rapporte,

En plus de la mutualisation de leurs moyens pour l'organisation de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, les communes d'Ahuillé et de Montigné-le-Brillant souhaitent mettre en place un service intercommunal pour les activités jeunesse (10-17 ans) durant les vacances.

Ce partenariat avec la Commune de Montigné sera matérialisé par la signature d'une convention qui détermine les conditions d'organisation du service intercommunal.

Les modalités d'organisation du partenariat (Club Ados 10/17 ans) pour 2021 sont les suivantes :

Les lieux d'accueil :

- L'accueil se fera à Ahuillé principalement dans les locaux du « club ados », situé 21, place de l'Eglise.
- L'accueil sur Montigné se fera dans les locaux situés au-dessus de la ludothèque, 10 rue des écoles.
- D'autres espaces pourront être utilisés suivant les activités (salle de sports, salle de spectacle, ...), sur Montigné et Ahuillé.

La direction et l'animation des activités

- La direction sera assurée par Montigné la première semaine et Ahuillé la deuxième semaine des petites vacances scolaires (printemps et automne).
- Ouverture les 4 semaines en juillet avec une possibilité de camp et/ou de stages sur cette période.
- Chaque commune s'engage à respecter la réglementation en vigueur.
- La déclaration auprès de l'ENJS se fait conjointement, en multi-site.
- Chaque animateur est rémunéré par la commune qui l'aura recruté. Les animateurs sont responsables de tous les enfants et doivent assurer leur sécurité physique, moral et affective.

Transports

- Chaque commune loue pour les deux semaines un véhicule permettant le transport des enfants d'une commune à l'autre et pour l'ensemble des activités proposées.
- Chaque commune prend les inscriptions pour les jeunes de son territoire en divisant à part égal les effectifs. Une liste d'attente est créée sur chaque commune et à la date butoir d'inscription, s'il reste des places à pourvoir, chaque commune, pioche à tour de rôle dans sa liste d'attente.

Facturation

- La facturation aux familles reste propre à chaque commune selon les tarifs fixés conjointement par délibération des Conseils Municipaux.

Tarif déterminé à chaque période pour la première année

- Il est proposé de facturer le service aux familles au 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnel et bâtiment), soit une participation de la commune de 1/3.

La répartition des dépenses

- Les dépenses de fonctionnement seront calculées en fin d'année civile. Réajustement du calcul en fin d'année si besoin.

Les objectifs éducatifs : La démarche participative des jeunes

- L'implication des jeunes dans la vie du service, dans la construction des projets et des programmes doivent être une priorité pour l'équipe d'animation.

Renouvellement de la convention

Cette convention est renouvelée à chaque début d'année civile. Toute modification éventuelle fera l'objet d'un vote et d'une approbation des deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** les modalités de fonctionnement et d'organisation du service jeunesse durant les vacances scolaires,
- **D'INDIQUER** que la convention est renouvelée à chaque début d'année civile. Toute modification éventuelle fera l'objet d'un vote et d'une approbation des deux communes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Montigné.

10- Tarification du service jeunesse "Club Ados" (10/17 ans)

Délibération 025-2021 :

Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, rapporte,

La commune d'Ahuillé et de Montigné ont décidé de mutualiser leurs moyens pour l'organisation d'un service intercommunal pour les activités jeunesse (10-17 ans) durant les vacances (Club Ados).

La commission enfance-jeunesse propose la tarification suivante :

1/ **Une cotisation annuelle** sera demandée aux familles dès la première inscription au **tarif unique de 6€**.

2/ **Les activités (hors prestations extérieures)** organisées sur les communes d'Ahuillé ou de Montigné seront « gratuites » (*prise en compte par la cotisation*).

3/ **Toute activité (sorties « parcs d'attraction », séjours notamment)** engendrant un coût :

- Inférieur à 30€ par jeune : les sorties et activités avec prestataire seront facturées aux familles aux 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnels et charges liés aux bâtiments). La commune prend en charge 1/3 du coût de la prestation. Le tarif sera validé par arrêté du Maire.
- Supérieur à 30€ par jeune : le tarif fera l'objet d'une étude de la commission enfance/jeunesse et d'une présentation en conseil municipal. Le tarif de l'activité sera fixé par délibération du Conseil municipal.

4/ **Pour tout service facturé** (hors cotisation annuelle), une modulation en fonction des quotients familiaux sera appliquée de la manière suivante :

- Tranche C : 1080€ et plus (*tarif de base de l'activité*)
- Tranche B : 850 à 1079€ (*réduction de 5%*)
- Tranche A : 0 à 849€ (*réduction de 10%*)

L'écart entre les tranches est de 5%.

Considérant la proposition de la Commission Enfance et Jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ADOPTER les tarifs pour le service jeunesse « Club Ados » (10/17 ans)** tel qu'exposé ci-dessus et résumé ci-après :

- Cotisation annuelle de 6€, tarif unique,
 - Activités sur place sans prestation : gratuit
 - Activité ou séjour (coût de revient inférieur à 30€ par jeune) : tarif arrêté par le Maire selon la règle de participation des familles à hauteur de 2/3 des frais de fonctionnement (hors charges de personnel et de bâtiments).
 - Activité ou séjour (coût de revient supérieur à 30€ par jeune) : tarif arrêté par délibération du Conseil municipal.
- **DE SOUMETTRE** les tarifs des activités ou séjours à l'application des trois tranches de quotient familial,
 - **DE RENDRE APPLICABLE** les tarifs ainsi validés à compter des vacances de printemps 2021,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

11- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

N° d'enregistrement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date	Nom des vendeurs
2021-03	24/02/2021	C1376	07 a 93 ca	14 les coteaux de la Roche	Renonciation	16/03/2021	BESNARD
2021-04	04/03/2021	C2024 - C812 - C813	08 a 96 ca	89 rue de Bretagne	renonciation		AUFFRAY

Les dépenses engagées de plus de 1000€ et moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Objet	Montant TTC
11/02/2021	CSM	Réparation de la PAC ETT devis N°2	1 471 €
16/02/2021	IDEA Air et Feu	Désenfumage/Ventilation LAVANDIERES (2204,18€)	2 204 €
18/02/2021	ADX GROUPE	Dépistage RADON école	3 979,80 €
18/02/2021	TOUILLER	Unité centrale Poste Directeur Enfance-Jeunesse	1 128,00 €
23/02/2021	TOUILLER	Mise en place Microsoft 365 contrat 3 ans en abonnement annue	2 147,04 €
24/02/2021	SERVI COULEUR	Peinture et petits matériels	974,45 €
24/02/2021	BHS	GREEN STAR	1 115,71 €
25/02/2021	BHS	Gazon et Désherbant	1 246,90 €
02/03/2021	ALLO DIGNOSTIC	Diagnostiques Logements communaux	1 890,00 €

12- Informations diverses

- **Salle des fêtes** : Intervention de l'entreprise IDEA pour la trappe de désenfumage. Les travaux n'étant pas terminés le vendredi soir, un dôme n'a pas été recâblé par les ouvriers, avec les vents et les pluies du weekend, le dôme s'est soulevé. Le parquet a pris l'eau. L'entreprise s'est déplacée le lundi matin pour constater les dégâts. Le dossier est parti aux assurances. La salle était toujours fermée administrativement suite au contrôle sécurité. Le parquet va devoir être refait.
- **Bar-restaurant** : relance du lot 1 maçonnerie la semaine dernière auprès de 4 entreprises.
- **Foot** : enlèvement des sapins par les bénévoles du foot. Bonne implication dans les travaux suite à la proposition du conseil. Projet de 2ème journée en avril avec enlèvement des souches. Location pelleuse par la commune, conducteur par un bénévole du foot.
- **Cérémonie du 8 mai** : P. MASSELIN informe qu'elle risque d'être organisée sous format minimaliste.

- **Boucles de la Mayenne** : V. PORTAIS participe à une réunion le lendemain pour l'organisation sécurité de la course. Rôle : bloquer les routes.
- **Elections régionales et départementales** : 13 et 20 juin. 2 bureaux de vote avec 2 urnes chacun car 2 scrutins. Multiplie par 2 le nombre de personnes à mobiliser.
- **Déménagement services techniques** : Les agents communaux ont bien avancé sur le déménagement vers le nouvel atelier ZA de la Girardière. Seront dedans fin mars. Du matériel restera encore dans l'ancien atelier.
- **Vitesse sur la route de Montigné** : V. PORTAIS interpelle sur le fait que beaucoup de gens se plaignent de la vitesse sur la route de Montigné.

13- Quart d'heures citoyen

Pas de question transmise de la part des Ahuilléens.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 13/04/2021 à 20h.

Fin de la séance : 22h50

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Séance du 23 MARS 2021

N° délib		Objet
019	2021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
020	2021	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE »
021	2021	VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
022	2021	VOTE DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2020 – BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
023	2021	Demande de subvention dans le cadre du Plan de relance - appel à projets socle numérique dans les écoles
024	2021	Convention de partenariat avec Montigné-le-Brillant pour l'organisation d'un service jeunesse intercommunal "Club-Ados" (12-17 ans)
025	2021	Tarifification du service jeunesse "Club Ados" (10/17 ans)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 23 MARS 2021**

Délibérations prises de
n°019 à 025/2021

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	
BLANCHET Patricia	
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	
DAUGEARD Michel	
DE CHALAIN Véronique	
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	Pouvoir à Véronique DE CHALAIN

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	
MORDRELLE Francis	
MOUSSU Carine	
PORTAIS Valéry	
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	